



Monestier de Clermont

Procès Verbal de réunion du Conseil Municipal Exceptionnel du 27 octobre 2016 à 20h00

PRESENTS

R.Chalvin - B. Fillit - C.Fiorucci - E Froment - S.Godefroy - P Hunckler - D Jausset - M Lafossas - Pierre-Emmanuel Sommer - L Paccalet - D Parlouar - C.Riondet - L Viallard - MJ Villard

ABSENTS

M.Delmas donne pouvoir à C.Riondet

SECRETAIRE de SEANCE

P.HUNCKLER

E.FROMENT

POSITIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN DE FINANCES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire remercie Mr FAUCONNIER, Président de la Communauté de Communes du Trièves de sa présence.

Une étude a été faite par Stratorial Finances en 2014 sur les finances intercommunales. Celle-ci ne correspond plus à la réalité. En effet, les dotations de l'Etat baissent (6% pour les collectivités de 2014 à 2015) générant une perte de 2 millions sur le territoire de la CCT et un prélèvement d'impôts à hauteur d'1 million.

Les bases des attributions de compensation positives (CFE) ont été gelées dans leurs répartitions et il n'est pas prévu de les réviser avant 2025 car il y a un mécanisme d'harmonisation en cours. L'objectif de l'étude ne prévoit pas non plus une plus grande équité entre les communes.

1. Par contre il existe une attribution de compensation négative due au transfert de compétences. Par exemple ; VIE SCOLAIRE 982 000 € en 2011, 1 125 000 € en 2015. Elle ne peut évoluer que si toutes les communes sont en accord. Le coût scolaire augmente. La CCT a du faire des économies sur d'autres postes, notamment par la fermeture d'Office de Tourisme mais ne peut poursuivre ainsi. Les pistes d'économie dans le fonctionnement général sont en cours mais il est difficile d'aller plus loin sans abandonner d'autres services. Stratorial Finances propose un Pacte Scolaire : Réévaluer cette compétence tous les 3 ans. Les conditions proposées de cette réévaluation ne sont pas acceptables financièrement pour la commune de Monestier de Clermont.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la question suivante (pour les 21 communes concernées) :
« Etes-vous d'accord avec le principe d'une correction de votre attribution de compensation de façon à ce qu'elle soit en adéquation avec la réalité des coûts de la compétence ? »

Abstention : 1

Oui : 3

Non : 11

2. Questionnement sur la participation des communes

La politique préconisée par Stratorial Finances est de ne pas imposer aux habitants du Trièves trop de charges et d'en répartir sur les communes qui ont plus de marges afin de remettre de l'équité entre celles-ci. Un bilan chiffré est présentée par Mr JAUSSENT (2^{ème} Adjoint) au Conseil Municipal sur les conséquences financières qui seraient à charge des habitants de Monestier de Clermont. Pour rappel depuis 2013 la commune est engagée dans une maîtrise de ses charges de fonctionnement (une baisse d'environ 2% entre 2013 et 2016). La seule marge de manœuvre pour augmenter ses dépenses serait une augmentation des impôts locaux.

Par rapport à l'étude de Stratorial Finances :

- La prévision pour un Taux Epargne Brut de 10% soit environ 114 k€ représenterais une augmentation de la taxe d'habitation de 39% ainsi qu'une augmentation de la taxe foncière de 15%.
- La prévision pour un Taux Epargne Brut de 3,7% soit environ 80 k€ représenterais une augmentation de la taxe d'habitation de 29% ainsi qu'une augmentation de la taxe foncière de 10%.
- La prévision pour le pacte scolaire soit environ 50 k€ représenterais une augmentation de la taxe d'habitation de 19% ainsi qu'une augmentation de la taxe foncière de 6%.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la question suivante :

« Etes-vous d'accord pour étudier le principe d'une participation financière de votre commune, via une diminution des attributions de compensation, pour contribuer à tout ou en partie aux besoins de financement de la Communauté de Communes du Trièves ? »

Abstention : 3

Oui : 2

Non : 10

Séance levée à 22h00.